

Opération: Inondations Benin 2010

Concept Opérationnel

3 novembre 2010

Contexte

Les inondations constituent un risque récurrent de catastrophe naturelle au Bénin, particulièrement dans la partie méridionale du pays. Les carences en termes d'aménagement du territoire et de gestion des risques ont davantage amplifié l'impact des conséquences extrêmes liées au changement climatique. Accusant une intensité exceptionnelle en 2010, les récentes pluies ont provoqué des crues hors-normes dans 55 des 77 communes que compte le pays. Les premières évaluations ont dénombré à ce jour environ 680,000 personnes sinistrées, 46 morts et plus de 1,000 blessés.

Face à une situation d'inondation exceptionnelle affectant 70 pourcent du territoire, le Gouvernement a lancé un appel à la solidarité internationale. Le Gouvernement a créé un mécanisme ad hoc, le Comité National de Crise (CNC), présidé par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, associé de trois autres ministres clés (Santé, Décentralisation et Aménagement du Territoire, et Solidarité Nationale).

Sous l'égide de la Coordinatrice Résidente, la communauté internationale a déclaré l'activation de 8 groupes de travail humanitaires (clusters) : sécurité alimentaire, eau et assainissement, abri, nutrition, santé, éducation, recapitalisation/relèvement immédiat et logistique.

Une mission d'évaluation et de coordination des catastrophes des Nations Unies (UNDAC) a été dépêchée sur place le 14 octobre pour compléter la phase d'évaluation des besoins humanitaires et le Programme alimentaire mondial (PAM), en tant que chef de file du cluster logistique a déployé une Mission de réponse logistique pour une évaluation de terrain (LRT – Logistics Response Team).



Evaluation des besoins logistiques

La mission logistique, par une évaluation de terrain et de nombreuses réunions avec les partenaires humanitaires a confirmé que malgré l'étendue des inondations, la situation d'urgence n'avait pas trop gravement affecté les principaux éléments de la chaîne de d'approvisionnement nécessaires à la réponse des organisations humanitaires, tels que la disponibilité de transports terrestre et fluvial, de combustible et d'entrepôts. Cela s'explique principalement du fait que le Bénin est un corridor essentiel de distribution pour l'Afrique de l'Ouest et du fait de la présence du port de Cotonou qui dispose d'une grande flotte de transport ainsi que de la présence de nombreux transitaires opérant dans le pays.

Le carburant est également présent en abondance dû à la proximité du Nigeria. Finalement, il a été observé que de nombreuses communautés affectées au sud du pays et le long de la rivière Ouémé sont des communautés installées au bord de lac et rivières ou vivant sur des îles et presqu'îles ou encore dans des maisons sur pilotis. Par conséquent, ces communautés utilisent couramment des barques et pirogues comme mode de déplacement, ce qui se traduit par une bonne disponibilité locale de moyen de transport fluvial de petit tonnage (<5 mt), souvent sans moteur et propulsé à rames.

Sur le terrain, il a été noté que les axes principaux du pays sont tous ouverts, de même que la plupart des accès aux chefs-lieux des arrondissements. Dans les cas où les vivres et non vivres ne sont pas amenés par route directement dans les villages du fait des difficultés d'accès, il est prévu par les acteurs humanitaires que les bénéficiaires se rendent directement au lieu de distribution le plus proche (généralement le chef lieu de l'arrondissement) et transportent eux-mêmes l'aide d'urgence vers leur village par pick-up, motocyclettes, barques ou, le cas échéant, à pied.

Mandat et Object

Conformément au mandat du cluster logistique établi par le Comité permanent inter-organisations (IASC) et afin d'assurer et renforcer la collaboration et le support entre les acteurs humanitaires sur le terrain, ainsi que d'assurer une meilleure prévision, rapidité de réponse et efficacité dans les opérations logistiques au Benin, le cluster logistique va établir une cellule logistique pour une durée initiale de 3 mois.

La cellule logistique, basée dans les locaux du PAM aura les objectifs généraux suivants :

- identifier de potentielles difficultés et manques logistiques sur le terrain, ainsi que des duplications dans la réponse humanitaire ;
- fournir de manière régulière une plateforme d'échange d'information relative à la logistique des opérations, en particulier, l'information liée à l'approvisionnement, le transport et l'entreposage ;
- gérer et partager les informations logistiques liées aux opérations avec les membres du cluster ;
- faciliter l'accès aux ressources logistiques dans le pays en fournissant l'information sur la disponibilité de transporteurs, d'entrepôts, sur les procédures douanières, etc ;
- offrir une expertise logistique aux acteurs humanitaires et, sur demande, participer à des évaluations de terrain.



Note :

Compte tenu de la disponibilité d'opérateurs logistiques sur le marché et du relatif bon accès aux zones affectées, la situation n'est pas qualifiée de « circonstance exceptionnelle » où les manques logistiques ne trouvent pas de réponse directement parmi les membres du cluster logistique. Par conséquent, il n'est pas nécessaire pour le PAM d'agir en tant qu'agence de dernier recours et de mettre en place des services de transport ou d'entreposage pour les organisations présentes dans le pays.